

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITES CIVILES PROFESSIONNELLES DE FABRICANT/NEGOCIANT DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

GROUPAMA atteste que LA SAS LHERMITTE 2 RUE JEAN BART 62114 SAINS EN GOHELLE – Siret78401372400025 - est titulaire d'un contrat **«RESPONSABILITES CIVILES PROFESSIONNELLES DE FABRICANTS/NEGOCIANT DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION»** n° 161711140002 ayant pris effet le 01/04/2019 et actuellement en vigueur.

Ce contrat couvre les "produits" vendus par l'Assuré, objet de l'assurance, mentionnés ci-après :

SERRES

Sont seuls garantis les matériaux, produits ou procédés de construction normalisés selon la définition ci-dessous :

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P*,
- procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P**,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.
- * Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)
- ** (Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualitesconstruction.com)

étant entendu que restent exclus ceux mis en oeuvre par l'Assuré lui même ou par ses sous traitants.

Et accorde dans les conditions définies ci-après :

- Sa garantie pour la Responsabilité Civile en Cours d'Exploitation.
- Sa garantie pour la Responsabilité Civile Après Livraison de Produits.

Les garanties définies ci-dessus s'appliquent aux réclamations reçues entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Au-delà de l'une des limites précitées, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

Groupama Nord-Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord-Est 2 rue Léon Patoux - 51686 Reims Cedex 2 - 383 987 625 RCS Reims Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09



La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

La présente attestation, valable du 01/01/2020 au 31/12/2020, ne peut engager GROUPAMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

La présente attestation comprend 2 pages.

Fait à Reims, le 07/01/2020

Pour GROUPAMA, par délégation: